

**COMPTE ADMINISTRATIF 2019
BUDGET DE VALORISATION DES EAUX TRAITEES
EN SORTIE DE STATION D'EPURATION
(VETSSE)**

Le présent rapport porte sur le compte administratif du budget de Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration pour l'exercice 2019.

LES RESULTATS

■ Au niveau de la section de fonctionnement :

Il n'y a pas de recettes enregistrées sur l'exercice 2019. Les charges sont constituées du rattachement effectué pour le remboursement de l'avance perçue sur la fourniture d'eau (25 000 €). Le résultat de l'exercice est donc déficitaire de 25 000 €.

Après prise en compte des excédents antérieurs reportés (35 240 €), le résultat de clôture présente un excédent de 10 240 € qu'il convient d'affecter.

■ Au niveau de la section d'investissement :

Sur l'exercice 2019, les recettes sont constituées du solde de la subvention de l'office de l'eau sur l'étude portant sur la valorisation des eaux usées en sortie de station d'épuration (chapitre 13 - 5 976 €) et il n'y a pas de dépenses.

Le résultat de l'exercice présente ainsi un excédent de 5 976 €.

Après prise en compte des excédents antérieurs reportés (65 367,03 €) et compte tenu des restes à réaliser en dépenses (346 935,81 €) et en recettes (329 850 €) le résultat définitif présente un excédent de 54 257,22 €.

L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Compte tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, il est proposé au Conseil municipal de maintenir le résultat de clôture de fonctionnement de 10 240 € au niveau de la section de fonctionnement.

Ce montant sera repris au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » au budget supplémentaire 2020.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le compte administratif 2019 du budget Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration.
- d'arrêter les résultats de l'exercice 2019, comme suit :
 - en section de fonctionnement : un déficit de 25 000 €,
 - en section d'investissement : un excédent de 5 976 €;
- d'arrêter le montant des restes à réaliser à 346 935,81 € en dépenses et à 329 850 € en recettes ;
- de maintenir le résultat de clôture de fonctionnement de 10 240 € au niveau de la section de fonctionnement ; ce montant sera repris au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » au budget supplémentaire 2020 ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

Affaire suivie par la Direction des Finances

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

BUDGET DE VALORISATION DES EAUX TRAITEES EN SORTIE DE STATION D'EPURATION (VETSSE)

ANNEXE DETAILLEE

ELEMENTS DE CONTEXTE

Par délibération n° 2016-052 du 05 avril 2016, le Conseil municipal a approuvé la création du budget VETSSE sous la forme d'un SPIC (Service Public Industriel et Commercial) géré en direct par la Ville.

Accompagnée par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, la collectivité a choisi d'inclure, outre l'exploitation et le développement des installations, les travaux relatifs à la construction des infrastructures dans le périmètre d'une délégation de service sous forme de concession (affaire 2016-121).

Dans ce contexte, le Conseil municipal a approuvé en 2017 le versement d'une subvention d'équipement (délibération 17/062 du 06/06/2017) et d'une subvention de fonctionnement (délibération 17/143 du 05/12/2017) au budget VETSSE, afin de faire face aux dépenses de préfiguration du projet.

Malgré les résultats des expérimentations et le feu vert des services instructeurs, l'arrêté d'autorisation publié en février 2018 ne permet pas à la Ville de concrétiser ce projet.

En effet, la contrainte de distances de sécurité en fonction de la portée des asperseurs à un minimum de 5 m par rapport aux « habitations, cours et jardins, voies de circulation, lieux de passage » exclut, de fait, 80% des espaces concernés par le projet, à savoir la promenade du front de mer, les ronds points, les accompagnements de voies et les accotements. La réduction de l'échelle du projet lui fait perdre toute viabilité économique, par rapport au tarif de l'eau potable du réseau public. Ainsi, la pertinence d'un projet qui ne concernerait que ses quelques espaces clos (cimetière paysager, stade Lambrakis) est discutable. En effet, les coûts liés aux réseaux ainsi que les coûts incompressibles de l'usine et des équipements sont beaucoup trop importants.

Le projet a donc été suspendu en attendant la levée des freins réglementaires. Il n'y a donc pas eu d'opération sur le budget en 2018 ou 2019. L'exercice 2020 sera marqué par la réalisation d'une mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage, portée par le GIP Eco-Cité qui a souhaité accompagner la Ville sur ce projet.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ Le tableau présenté ci-après par chapitre fait apparaître les réalisations de l'année (titres et mandats émis) ainsi que la reprise de l'excédent reporté.

Globalement, on ne constate pas de mouvements en recettes et, en dépenses, un rattachement de 25 000 € est effectué, au titre de l'avance versée par le groupement Vinci en 2016, sur les consommations en eau, en lien avec le chantier de la route du littoral. Il s'agit du montant maximum qui sera à rembourser au groupement, une fois prises en compte les consommations effectives.

Chapitre	Total budget	Mandats	Dont rattachement	Taux de réalisation
011 - Charges à caractère général	10 240	-	-	0,0 %
67 - Charges exceptionnelles	25 000	25 000	25 000	100,0 %
Dépenses de l'exercice	35 240	25 000	25 000	70,9 %

Chapitre	Total budget	Titres	Dont rattachement	Taux de réalisation
002 - Résultat de fonctionnement 2018 reporté	35 240	35 240	-	100 %
Total Recettes	35 240	35 240	0	100 %

■ Le résultat se décline de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat de l'exercice	25 000	0	- 25 000
Reprise Excédents antérieurs reportés	0	35 240	35 240
Résultat définitif de clôture	25 000	35 240	10 240

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

■ Le tableau présenté ci-après par chapitre fait apparaître les réalisations de l'année (mandats et titres émis) ainsi que les restes à réaliser (RAR) :

Globalement, on ne constate pas de mouvements en dépenses et, en recettes, l'exercice est marqué par le versement du solde de la subvention de l'Office de l'eau sur l'étude de valorisation des eaux usées.

Chapitre	Total budget	Mandats	RAR	Total	Taux de réalisation (RAR compris)
20 - immobilisations incorporelles	386 935,81	-	346 935,81	346 935,81	89,7 %
21 - immobilisations corporelles	14 257,22	-	-	-	0 %
Dépenses de l'exercice	401 193,03	-	346 935,81	346 935,81	86,5 %

Chapitre	Total budget	Titres	RAR	Total	Taux de réalisation (RAR compris)
13 - Subventions d'investissement	335 826,00	5 976,00	329 850	335 826,00	100 %
Recettes de l'exercice	335 826,00	5 976,00	329 850	335 826,00	100 %
001 – Résultat d'investissement reporté	65 367,03	65 367,03	-	65 367,03	100 %
Total Recettes	401 193,03	71 343,03	329 850	401 193,03	100 %

Les restes à réaliser concernent :

- en dépenses : le solde restant sur le marché de maîtrise d'œuvre
- en recettes : le solde de la subvention d'investissement votée par la collectivité en 2017.

■ Le résultat se décline de la façon suivante :

DEPENSES	RECETTES	SOLDE
0,00	5 976,00	5 976,00
0,00	65 367,03	65 367,03
346 935,81	329 850,00	- 17 085,81
346 935,81	401 193,03	54 257,22

Résultat de l'exercice
Reprise du résultat antérieur reporté
Restes à réaliser
Résultat définitif